

**Décret approuvant le contrat de prêt d'un
montant de cent millions d'euros
(100.000.000,00 d'euros), conclu
le 19 décembre 2024 entre le Royaume du
Maroc et la KfW, pour le financement du
programme «Appui aux politiques
climatiques ».**

**Décret n° 2-24-1141 du 10 ramadan 1446
(11 mars 2025) approuvant le contrat de prêt d'un
montant de cent millions d'euros (100.000.000,00
d'euros), conclu le 19 décembre 2024 entre le
Royaume du Maroc et la KfW, pour le
financement du programme «Appui aux
politiques climatiques ».¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 55-23 pour l'année budgétaire 2024, promulguée par le dahir n° 1-23-91 du 30 joumada I 1445 (14 décembre 2023), notamment son article 40;

Vu le paragraphe premier de l'article 41 de la loi de finances n° 26-81 pour l'année 1982 promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1^{er} janvier 1982);

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DÉCRÈTE:

Article premier

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt d'un montant de cent millions d'euros (100.000.000,00 d'euros), conclu le 19 décembre 2024 entre le Royaume du Maroc et la KfW, pour le financement du programme « Appui aux politiques climatiques ».

1- Bulletin officiel N° 7388 – 19 ramadan 1446 (20-3-2025), p 411.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7386 du 12 ramadan 1446 (13 mars 2025).

Article 2

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 10 ramadan 1446 (11 mars 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,

FOUZI LEKJAA.